



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 29

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr

Face à une direction et un état-employeur qui n'assurent pas
la protection de ses agent.e.s et des patients :

31 agent.e.s du Centre Hospitalier de Roubaix (59) **portent plainte**

31 agent.e.s du Centre Hospitalier de Roubaix viennent de porter plainte pour "*Harcèlement moral, risques psychosociaux graves, atteintes sexistes*" contre un médecin.

Depuis plusieurs années, ce chirurgien fait régner au bloc opératoire un climat de terreur avec «*des actes de violence physique, d'humiliations. Des faits de violence physique envers les patients auraient aussi été commis et des insultes prononcées* ».

La Fédération CGT Santé et Action Sociale ainsi que le syndicat CGT local du Centre Hospitalier de Roubaix ont dénoncé de graves et intolérables agissements dégradants, humiliants et intolérables exercés par un chirurgien. Ce chirurgien aurait commis des faits similaires depuis une dizaine d'années, bien que dénoncés par le syndicat CGT, mais aucune sanction sérieuse et pertinente n'a été prise à son encontre. Il a seulement été tenu éloigné du bloc.

Nous avons interpellé l'ARS, l'Ordre des médecins, les différents ministères de la Santé, de la Fonction publique, ainsi que le Premier ministre et la ministre des Droits des Femmes de l'ancien gouvernement. Aucune réponse n'a été donnée, et cette semaine, les représentant.e.s du personnel ont reçu une convocation pour un CHSCT exceptionnel pour permettre à ce chirurgien de reprendre son activité au bloc opératoire !!!

L'employeur a l'obligation de protéger ses agent.e.s contre les agissements relevant du harcèlement moral et sexiste et de violences, et d'écarter des lieux de travail ceux qui en sont à l'origine.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale,

- souhaite insister sur le courage des personnels d'avoir dénoncé ces faits, ce qui a permis au syndicat local de les accompagner dans leurs démarches et d'entreprendre le travail syndical.
- vient d'interpeller la nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé pour que la situation au CH de Roubaix soit rapidement et définitivement réglée.

Le gouvernement doit apporter une réponse exemplaire et mettre en œuvre un plan d'action avec des moyens pour que l'omerta dans la Fonction publique hospitalière sur le harcèlement sexiste et moral soit levée et que ces violences cessent.

Montreuil, le 16 juin 2017